

Réponse de M.Charles Beer, conseiller d'Etat.

Grand Conseil de Genève. 18 février 2005.

M. Charles Beer, conseiller d'Etat.

Vous me permettrez, en premier lieu, de revenir sur la question du délai avec lequel répond le département... J'espère que vous ne m'en tiendrez pas grief à titre personnel, étant donné que cette motion a été déposée il y a neuf ans et que, pour ma part, je suis entré en fonction il y a à peine deux ans.

Mais si je dis cela - j'insiste pour être tout à fait clair - ce n'est pas pour mettre en cause ma «prédécesseure». Je n'aurais pas l'inélégance de le faire, rassurez-vous, et je n'en ai nulle envie. Pourquoi ? Tout simplement parce que, saisi par cette motion, le département de l'instruction publique a tout de suite eu la volonté de traiter de cette problématique avec le doigté, le sérieux et la profondeur qu'un tel sujet commandait. Je me permets de vous faire savoir qu'il avait déjà commencé à le faire avec **un groupe exploratoire en 1994**. En effet, traiter d'un tel sujet, ce n'est pas seulement traiter d'un pan de notre culture; ce n'est pas seulement traiter de la question de la place de l'enseignement des religions; ce n'est pas seulement traiter des grilles horaire. **Cette problématique remet en cause deux notions fondamentales: d'une part, la laïcité telle que nous la connaissons; d'autre part, ce que nous devons transmettre à partir des plans d'études au sein de l'école obligatoire et des écoles postobligatoires.**

Le département a donc mis en place en 1994, à titre exploratoire, **le groupe de travail «Culture religieuse et école laïque», lequel a rendu un rapport en 1998**. Je veux parler du rapport Hutmacher, que vous avez tous en votre possession. Ensuite, à peine entré en fonction, j'ai dû animer pour le département, avec MM. Régis Debray et Walo Hutmacher, un débat public sur le sujet. Je le répète: je ne me pare pas des plumes du paon, car ce débat avait été prévu par Mme Brunschwig Graf et je n'ai eu qu'à l'animer lorsque je l'ai remplacée. Par la suite, nous avons repris ce travail en profondeur dans un groupe départemental pour débattre de ce sujet en profondeur avec les directions, les syndicats et les représentants des enseignants, qui étaient à l'unisson de leur hiérarchie en ce qui concerne l'approche du sujet. Nous n'avons bien sûr pas respecté la loi, puisque nous avons largement dépassé le délai imparti de six mois. Nous ne pouvons qu'en être désolés, et je vous prie, au nom du Conseil d'Etat, d'accepter toutes nos excuses pour ce retard. Toutefois, je me plais à mettre en évidence notre volonté de bien faire, **car jamais une motion n'aura engendré autant de travaux, une telle réflexion et un tel support à la réflexion. Je souhaiterais que cet aspect soit pris en considération.** Je comprends de vos interventions que tel est le cas, et je m'en félicite.

Dès lors, comment aborder ce sujet sans remettre en cause le principe de laïcité, qui nous tient plus à coeur que jamais ? **Comment faire en sorte de combler un**

certain nombre de lacunes sans entrer sur un terrain particulièrement explosif ? Au-delà de toute la réflexion qui a été fournie par le rapport Hutmacher de 1998, nous avons également cherché à nous inspirer de ce qui pouvait être fait ailleurs. C'était le sens de la venue à Genève, le 5 avril 2003, de M. Debray, qui est particulièrement compétent puisqu'il avait été chargé par le premier ministre français de l'époque de produire un rapport sur l'enseignement du fait religieux. **D'où l'idée, que nous avons reprise ici, de faire entrer dans chaque plan d'études la nécessité de transmettre le fait religieux à travers les différentes disciplines et les différentes branches d'enseignement - et non de créer un cours d'histoire spécifique lié aux religions.**

Avons-nous atteint le but souhaité ? Fonctionnons-nous aujourd'hui à satisfaction ? La réponse est non !

Mais le sujet est, je le répète, délicat, et nous proposons un certain nombre d'axes de travail. **Nous proposons notamment d'accentuer l'effort de formation continue du personnel enseignant qui en est demandeur. Ce dernier souhaite également pouvoir prendre des initiatives et demande au département de bien vouloir s'engager dans lesdites démarches - et je pense que c'est une excellente chose.**

Je voudrais toutefois vous indiquer que nous ne pensons pas terminer la réflexion avec ce qui a été produit à ce jour: nous entendons que le débat continue. Et nous sommes tout à fait prêts, selon notre dernière suggestion de réponse, à entrer en matière sur la création d'une commission extraparlamentaire permanente qui pourrait traiter du sujet - ceci, pour répondre directement à M. Schmied. J'accepte volontiers cette proposition, et j'en prends d'ores et déjà l'engagement devant vous.

Ce sujet est particulièrement sérieux et nous montre que nous devons surtout travailler dans une logique de plan d'études - et c'est le dernier point sur lequel je me permettrai d'insister - qui laisse une certaine liberté au personnel enseignant de traiter plutôt tel ou tel aspect de ce plan d'études, en mettant en évidence un certain nombre de points fondamentaux par rapport à l'acquisition des connaissances. Mais nous devons resserrer un peu le mécanisme pour nous assurer qu'au cours de la scolarité obligatoire, un élève ne puisse pas échapper totalement à la transmission du fait religieux. C'est cela, notre volonté !

Pour ce faire, je vous rappelle que nous fonctionnons, comme pour tous les plans d'études, avec des structures paritaires. Nous avons ce que l'on appelle des «représentants de branches» du personnel enseignant, qui ne sont pas des syndicalistes mais qui représentent leurs pairs et qui participent à la réflexion. C'est une excellente chose, car cela nous permet de disposer d'une très bonne liaison entre la volonté politique et le terrain quand une décision est prise.

Nous pourrions bien sûr décréter mille autres initiatives, mais elles ne seraient guère suivies d'effets si nous n'avions pas à cœur d'agir dans la concertation. Nous entendons donc préserver cette marge de manœuvre du personnel enseignant. **Nous entendons également préserver son implication dans la définition des champs d'études, le cas échéant pour resserrer un certain nombre de ces aspects en ce qui concerne le fait religieux.**

Il n'est pas question, pour le département, de consacrer un enseignement spécifique. Pourquoi ? Encore hier soir, vous l'avez constaté au travers de multiples discussions: les attentes vis-à-vis de l'école sont énormes, et nous avons de la peine à y répondre. Dégager aujourd'hui un enseignement de l'histoire des religions nous poserait immanquablement un problème de surcharge; **cela poserait un problème de compétence pour savoir qui devrait et qui serait qualifié pour enseigner;** cela poserait aussi immanquablement la question de la laïcité - question qu'un certain nombre de cantons ont décidé de traiter différemment du nôtre en recourant à la méthode Enbiro.

Alors, Mesdames et Messieurs, nous avons l'impression d'avoir pris du temps, d'avoir étayé notre réflexion et d'avoir rempli les objectifs, tout en reconnaissant que **nous avons encore du pain sur la planche - et nous sommes prêts à vous rendre rapport régulièrement sur l'avancée des travaux.**

Le renvoi en commission nous paraît dès lors inutile, mais, si vous désirez vraiment entrer encore plus avant dans ce sujet pour nous faire de nouvelles suggestions, c'est votre liberté et votre marge de manoeuvre.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller d'Etat. Mesdames et Messieurs les députés, je vous sou mets maintenant le renvoi de ce rapport à la commission de l'enseignement, au moyen du vote électronique. Le vote est lancé.

Mis aux voix, le renvoi de ce rapport à la commission de l'enseignement et de l'éducation est adopté par 33 oui contre 23 non et 3 abstentions.